

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

**Délégation canadienne pour l'éducation
Projet de rapport**

**31^e session de la Conférence générale de l'UNESCO
Commission II
Paris, 16-19 octobre 200**

Table des matières

Introduction.....	1
Délégation canadienne pour l'éducation.....	1
Membres de la délégation :	1
Personnes-ressources :	1
Principaux résultats.....	2
Débat I Mardi 16 octobre 2001.....	2
Débat II Partie I – Mercredi 17 octobre (matinée).....	3
Débat II Partie II – Mercredi 17 octobre (après-midi).....	5
Débat II Jeudi 18 octobre, 10 h 00 à 13 h 00	6
Débat III Jeudi 18 octobre 2001, 16 h 00 à 18 h 00	9
Débat IV Vendredi 19 octobre, 10 h 00 à 13 h 00.....	10
Séance spéciale Mercredi 17 octobre 2001, 18 h 30 à 20 h 00	12
Textes des trois interventions canadiennes.....	15

Introduction

La 31^e session de la Conférence générale de l'UNESCO était la première organisée sous la direction de M. Koïchiro Matsuura, directeur général. Grâce, en partie, à la nouvelle direction, au processus de réforme que subit l'UNESCO, et au doigté du président de la Commission II (Éducation), les sessions ont pris fin à l'heure et les interventions étaient en large part pertinentes et respectueuses des limites de temps.

Le présent rapport décrit les points saillants des débats de la Commission II; on trouvera les documents du Secrétariat de l'UNESCO sur la Conférence générale à <http://www.unesco.org/confgen/index.shtml>.

La délégation canadienne à la Commission II a tiré parti des talents de tous ses membres et personnes-ressources pour s'imposer dans les discussions. L'influence du Canada est apparue dès le début du débat, puisque notre première intervention a été accueillie par des applaudissements et que de nombreuses délégations ont demandé des exemplaires de la version écrite (voir en annexe les textes des interventions). Les deux autres interventions du Canada ont également été très favorablement accueillies. Dans sa troisième intervention, le Canada est parvenu à faire adopter ses suggestions sur le dernier projet de recommandation relative à la formation professionnelle et technique.

Délégation canadienne pour l'éducation

La Délégation canadienne pour l'éducation se composait de cinq membres officiels et de quatre personnes-ressources.

Membres de la délégation :

- Porte-parole principale pour l'éducation : M^{me} Dianne Cunningham, ministre de la Formation, des Collèges et des Universités, province de l'Ontario et présidente du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
- Porte-parole principal adjoint pour l'éducation : M. Glenn Hagel, ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, province de la Saskatchewan, président sortant du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
- M. Kevin Costante, sous-ministre de la Formation, Collèges et des Universités, province de l'Ontario
- M^{me} Sheila Molloy, responsable, programme international, Secrétariat du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
- M^{me} Eva Egron-Polak, présidente, commission sectorielle de l'éducation, Commission canadienne pour l'UNESCO

Personnes-ressources :

- M^{me} Diane Viel, Conseillère en coopération internationale, Direction des affaires internationales et canadiennes, ministère de l'Éducation, province du Québec
- M^{me} Diane Laberge, agente de programme en éducation, Commission canadienne pour l'UNESCO

- M. Richard Martin, principal gestionnaire de programme, division des relations académiques internationales, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- M. Earl Turcotte, gestionnaire principal de programme, division des Nations Unies et du Commonwealth, Agence canadienne de développement international.

Les membres de la délégation pour l'éducation ont rencontré chaque matin les autres membres de la délégation canadienne pour partager les impressions et les informations et passer en revue les questions principales et les activités. Ces rencontres étaient présidées par l'Ambassadeur du Canada et délégué permanent auprès de l'UNESCO, M. Louis Hamel, et se sont avérées très utiles pour situer les débats et développer la cohésion de la délégation.

Principaux résultats

La délégation canadienne a fixé plusieurs objectifs, qui ont tous été atteints : le budget, bien qu'il ait diminué pour l'éducation, n'a connu aucune augmentation nominale pour l'ensemble de l'organisation; l'importance de ne créer aucun nouvel institut a été reconnue; et la délégation canadienne a appuyé les nouvelles orientations sous le leadership du nouveau directeur général et du nouveau sous-directeur général pour l'éducation. De plus, le Canada est parvenu à élargir la définition de l'éducation pour tous, de façon à inclure les questions importantes dans les pays industrialisés. Enfin, il a participé activement à l'amélioration du texte de la Recommandation révisée relative à l'enseignement professionnel et technique.

Rapport de la Commission II

Débat I Mardi 16 octobre 2001

Projet de stratégie à moyen terme 2002-2007 (31 C/4) et préparation du projet de Programme et Budget 2004-2005 (32 C/5)

Le débat I était précédé par une revue de la stratégie par M. John Daniel, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour l'éducation. Chacun des six instituts de l'UNESCO en éducation a alors présenté un rapport sur ses activités.

Pendant la séance du matin, huit pays sont intervenus, dont le Canada. La stratégie à moyen terme, qui met l'accent sur l'éducation pour tous, a été universellement approuvée. Plusieurs pays ont noté que la pauvreté — et en particulier l'extrême pauvreté — constitue un déni des droits fondamentaux de la personne, y compris le droit à l'éducation. De nombreux pays ont souligné l'importance critique d'une formation adéquate du personnel enseignant ainsi que l'importance d'une éducation culturellement adaptée. Plusieurs pays ont enfin noté que l'importance attachée à l'apprentissage électronique était trop exclusive et que la stratégie devait englober un domaine plus vaste d'apprentissage et de connaissance.

La séance de l'après-midi était présidée par le représentant du Vanuatu. Vingt pays ainsi que le WCT ont été entendus, pour un total de 21 interventions différentes. Comme lors de la première séance, tous ont loué ou félicité l'UNESCO pour la qualité du document de stratégie à moyen terme, sur le plan du contenu, de la pertinence du thème fédérateur, des thèmes transversaux, et des objectifs stratégiques de fidélité à la mission de l'UNESCO.

Les thèmes de l'éducation en tant que droit humain, celui de l'éducation aux droits, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation aux valeurs, la démocratie ont été évoqués de façon répétée. À ce propos, on a rappelé le concept de «vivre ensemble» mis de l'avant par le rapport Delors et l'importance d'en tenir compte dans la formation du personnel enseignant. Ce dernier thème, incluant la situation du personnel enseignant, a été mentionné à plusieurs reprises.

La question de l'accès à l'éducation des groupes plus vulnérables et des populations rurales a été soulevée par certains pays (Thaïlande, Chine). Quelques pays industrialisés ou en transition ont offert de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques, soit en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication (Australie, Islande, Espagne, Portugal), soit en matière de réforme éducative (Slovénie).

Un pays a carrément affirmé que les instituts de l'UNESCO n'avaient pas leur raison d'être et drainaient trop de ressources budgétaires; toutefois quelques pays, dont le Niger pour l'IUE, et la Suisse, pour le BIE, ont souligné l'importance du rôle des instituts.

Quelques critiques ont été entendues, notamment la faiblesse des actions de mise en œuvre, eu égard aux déclarations et aux engagements pris par l'UNESCO au fil des années, et relativement au document 31 C/4, la place réduite faite à l'enseignement supérieur.

Reprenant la parole, M. John Daniel, directeur général adjoint, a remercié les pays pour leurs commentaires constructifs. Il a par ailleurs noté l'existence de certaines tensions. Il a fait son propre résumé des interventions, en 14 points, ajoutant à ceux susmentionnés, la question des partenariats à consolider ou à construire, notamment avec la société civile, l'humanisation de la mondialisation, l'équilibre à assurer entre une vision humaniste et une vision utilitariste de l'éducation.

En conclusion, le directeur du Bureau de planification stratégique a promis de tenir compte des commentaires des États membres dans la révision de la stratégie à moyen terme 2002-2007.

Débat II Partie I – Mercredi 17 octobre (matinée)

*Étude et adoption du projet de Programme et Budget pour 2002-2003, partie II.A :
Grand programme I – Éducation*

La séance a été ouverte par le président de la Commission, le professeur Michael Omolewa, ambassadeur et délégué permanent du Nigeria auprès de l'UNESCO, qui a passé la présidence au vice-président, M. Klaus Hüfner, président de la Commission nationale allemande pour l'UNESCO, lequel a présidé le débat. Trente pays s'étaient inscrits pour intervenir durant la matinée, le Canada étant en quatrième position. Puisque l'Azerbaïdjan n'était pas représenté, M^{me} Cunningham a fait la troisième intervention.

En général, les déléguées et délégués qui sont intervenus pendant cette séance ont donné leur appui global aux orientations adoptées par l'UNESCO dans la stratégie à moyen terme ainsi que dans le Grand Programme I – Éducation. La plupart des intervenantes et intervenants ont signalé les domaines qu'ils auraient voulu voir renforcés ou les mesures qu'ils auraient voulu voir prévues dans le programme. Les propos étaient souvent très spécifiques, évoquant parfois directement des initiatives ou des instituts de l'UNESCO et leur rôle. Plusieurs projets de résolution devant être débattus plus tard ont été brièvement évoqués et parfois approuvés par certaines intervenantes et certains intervenants.

La synthèse qui suit ne peut faire justice à toutes les interventions; nous nous sommes contentés de relever des observations qui ont été répétées le plus souvent ainsi que celles qui présentent le plus grand intérêt pour le Canada.

Beaucoup d'interventions ont souligné l'importance clé de la formation du personnel enseignant, de la situation de ce dernier et du rôle clé que jouent les enseignantes et enseignants dans les changements que l'on souhaite apporter à l'éducation. Que ce soit pour accroître l'importance de l'éducation scientifique et technique, pour développer l'éducation relative aux valeurs ou pour améliorer l'emploi des TIC dans l'éducation, les déléguées et délégués n'ont cessé d'exhorter l'UNESCO à insister sur la formation initiale et continue du personnel enseignant.

Les interventions ont largement approuvé la priorité qui était donnée au suivi de Dakar et au rôle que l'UNESCO a assumé dans la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous. Plusieurs déléguées et délégués ont demandé à l'UNESCO de veiller à ce que cet objectif ne se limite pas à l'éducation de base, mais soit élargi pour inclure la notion de la formation continue, laquelle transcende le système de scolarisation formel et inclut aussi toutes les formes d'éducation non formelle. De nombreuses interventions ont souligné que tous les éléments du système d'éducation doivent concourir à ce processus et doivent contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment les sous-secteurs primaire, secondaire, technique et professionnel et supérieur. Plusieurs pays ont également souligné l'importance des plans et stratégies nationaux, points de départ clés pour la réalisation de l'éducation pour tous. Plusieurs pays (Norvège, Yougoslavie, Nouvelle-Zélande, Salvador, Zambie) ont remercié l'UNESCO de l'appui consenti aux États membres à cet égard.

Plusieurs interventions ont déploré la réduction apparente de l'importance attachée à l'enseignement supérieur, surtout puisque ce dernier joue un rôle clé dans le développement d'une société axée sur la connaissance, dans la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous, dans la recherche sur bien des domaines de la réforme éducative, et

dans le développement des capacités (Argentine, Yougoslavie, Nouvelle-Zélande, Allemagne, Laos, Lettonie, Arabie Saoudite).

Les interventions contenaient très fréquemment des allusions au rapport Delors et en particulier au thème «apprendre à vivre ensemble», et les débats de la CIE récemment tenue ont été cités comme un excellent exemple de la nécessité d'intégrer les notions apparentées dans le programme d'études général afin de parvenir à une éducation de qualité. Dans ce contexte, le BIE et plusieurs autres instituts et centres décentralisés de l'UNESCO ont été félicités pour leur travail et pour leur appui aux États membres.

Une ou deux autres interventions, comme celle du Canada, ont porté spécifiquement sur la nécessité d'une démarche plus intégrée dans l'œuvre de l'UNESCO en éducation, non seulement dans le secteur proprement dit, mais encore de concert avec d'autres programmes de l'UNESCO, comme les communications et les sciences sociales et humaines, lesquels semblent comporter un nombre croissant d'activités reliées à l'éducation. La Suisse a donné l'exemple spécifique des projets en cours dans ces deux secteurs respectifs en matière d'universités virtuelles et d'éducation relative au civisme.

Les interventions qui ont évoqué les budgets (comme celle du Canada) ont exprimé une certaine inquiétude face à la rareté des fonds affectés à l'éducation au sein de l'UNESCO, ou encore à l'évolution de l'équilibre entre le budget interne et les ressources extra-budgétaires de l'UNESCO, ces dernières étant désormais nécessaires pour la mise en œuvre des activités.

Enfin, il est intéressant de noter que les interventions de la plupart des délégations de la région Asie-Pacifique (Nouvelle-Zélande, Corée, Laos, Samoa, Papouasie-Nouvelle-Guinée) étaient manifestement coordonnées, puisque chacune revendiquait une attention accrue et soutenue et une augmentation des ressources destinées à l'action dans cette région.

Débat II Partie II – Mercredi 17 octobre (après-midi)

M^{me} Magdaléna Pohlodová, déléguée permanente adjointe de la Slovaquie auprès de l'UNESCO et l'une des vice-présidentes de la Commission II, présidait cette deuxième partie du débat sur le projet de Programme et Budget 2002-2003. En tout, 32 interventions ont été entendues, dont deux faites par une organisation internationale, l'OMEP (Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire), et une organisation régionale, le Conseil de l'Europe.

La teneur des interventions sur le document de projet de Programme et Budget 2002-2003 (31 C/5) était très proche des propos entendus lors du débat sur le projet de stratégie à moyen terme. Les mêmes thèmes avaient retenu l'attention, les mêmes préoccupations étaient évoquées.

L'importance des suivis du Forum mondial de Dakar, la reconnaissance du rôle de l'UNESCO dans la coordination de ces suivis, la nécessité de mettre à profit les

ressources et l'expertise développées par l'UNESCO dans les pays, en particulier dans ses instituts, sont ressorties à nouveau fortement.

Un certain nombre de pays, dont l'Uruguay, l'Ukraine, le Canada et l'Australie, cette dernière étant solidaire en cela des autres pays de la région du Pacifique et de l'Asie du sud-est qui s'étaient exprimés auparavant, ont souligné la nécessité que la part des budgets consacrés par l'UNESCO à l'éducation reflète vraiment la priorité accordée à ce secteur.

Certains pays ont concentré leur intervention sur un thème spécifique qu'ils souhaitent voir renforcé dans le programme 2002-2003 : le représentant de l'Autriche a insisté à nouveau sur l'importance des arts et de l'éducation artistique; tandis que le porte-parole de l'Algérie a fait valoir l'importance de l'éducation physique et du sport. L'Uruguay a d'ailleurs souhaité que le thème de l'éducation physique soit intégré dans les programmes réguliers et non traité séparément.

Deux pays, la Mauritanie et le Paraguay, ont fait part des progrès notables survenus chez eux en termes d'accès à l'éducation de base et de taux de scolarisation, se sont félicités de ces avancées, résultat de leurs efforts et de l'instauration d'une plus grande démocratie.

D'autres pays ont simplement fait état de leur plan de travail ou de leurs réalisations, sans référence directe au projet de Programme de l'UNESCO pour 2002-2003. Ils ont par ailleurs demandé le soutien de l'organisation pour la poursuite de la mise en œuvre des réformes entreprises. Ces demandes feront d'ailleurs l'objet de projets de résolution à étudier lors du 4^e débat.

Débat II Jeudi 18 octobre, 10 h 00 à 13 h 00

Projet de Programme et Budget 2002-2003 (31C/5)

Avant même le lancement du débat, le représentant du CIGEPS s'est adressé à l'auditoire pour rappeler la tenue prochaine du 4^e Sommet des ministres de l'Éducation physique et des Sports dans deux ans à Athènes. Il a rappelé l'importance de l'éducation physique et des sports pour combattre la violence. Il a également souligné la valeur éthique du sport et a appelé à une coopération mondiale dans le cadre de la Culture de la paix.

Il y a eu 11 interventions des pays et des ONG internationales. Certains pays ont souligné la clarté et la qualité de préparation du 31 C/5 (Thaïlande, France). Concernant l'appui à la priorité donnée au suivi de Dakar et à l'éducation pour tous (EPT) dans le 31 C/5, les points de vue sont plus partagés. Tout en reconnaissant l'importance d'assurer la mise en œuvre des objectifs du Cadre d'action de Dakar, la majorité des pays ont tenté d'en ouvrir la portée en insistant sur une conception plus large que la scolarisation primaire et sur l'importance de porter l'attention à la qualité de l'éducation (Thaïlande, France, Slovaquie, Internationale de l'éducation), en mettant de l'avant l'importance de l'alphabétisation des jeunes en dehors de l'école, des adultes et de l'éducation non formelle (Thaïlande, Institut de linguistique (ONG), Pays scandinaves) et

en insistant sur le rôle du personnel enseignant et la nécessité de penser à leur formation initiale et au perfectionnement. Plusieurs pays ont souligné la nécessité de disposer d'un soutien financier dans le cadre de la coopération internationale de permettre aux pays du Sud et aux pays en transition d'atteindre les objectifs de Dakar (Bénin, République démocratique du Congo, Slovaquie). En ce sens, l'Internationale de l'éducation (ONG) a insisté sur la responsabilité qu'a la communauté internationale de tenir les engagements de Dakar en soulignant que cela n'a que trop tardé.

Par ailleurs, la Fédération de Russie a souligné que si elle partageait l'objectif de l'éducation pour tous dans le cadre de la Stratégie à moyen terme (31 C/4), elle considérait que la tentative était beaucoup moins réussie dans le cadre du Programme et Budget (31 C/5) et que ce thème ne devait pas constituer la priorité. L'enseignement supérieur devrait conserver son poids dans le programme dans le contexte de l'édification d'une société du savoir. La recherche, les Chaires UNESCO et la formation du personnel enseignant devraient être au cœur de l'action de l'UNESCO. Un écho à cette préoccupation est venu de la France, des Pays scandinaves ainsi que de l'Internationale de l'éducation surtout en regard de l'importance accrue et de l'évolution du métier d'enseignant. La France a souligné de façon toute particulière l'importance du réseau des Chaires UNESCO.

Plusieurs intervenantes et intervenants ont donné leur appui aux Instituts de l'UNESCO en éducation et à certains centres associés à l'UNESCO (Thaïlande, Pays scandinaves, France, Bénin, République arabe syrienne, Fédération de Russie). Les appuis concernaient les Instituts globalement, mais certains d'entre eux ont été nommément mentionnés (BIE, ITIE, IPE, Centre de Bonn sur l'enseignement technique et professionnel, Centre de Ouagadougou pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique). La Norvège a souligné qu'elle était candidate au Conseil du BIE et a demandé l'appui des pays.

Plusieurs pays ont rappelé l'importance d'«apprendre à vivre ensemble» en se référant au rapport Delors, à la question des minorités linguistiques et de la langue comme véhicule identitaire, à l'importance de réformer les programmes scolaires (histoire et géographie), au dialogue nécessaire entre les cultures et les civilisations, au rôle des écoles associées de l'UNESCO dans la construction d'une culture de paix. Un vibrant plaidoyer a été fait concernant le rôle central de l'éducation au cœur du développement et de la paix (Bénin, Thaïlande, France, Pays scandinaves, Institut de linguistique (ONG), Maroc, Slovaquie).

Certains pays ont insisté sur le rôle de l'enseignement technique et professionnel (Pays scandinaves, Bénin, République arabe syrienne), sur l'intégration des filles et des femmes (Pays scandinaves, France, Bénin, République démocratique du Congo).

La France et les Pays scandinaves sont intervenus sur le budget de l'éducation. La France a souligné, comme l'a fait le Canada depuis quelques années, que le secteur de l'éducation était devenu trop dépendant des ressources extra-budgétaires et donc trop vulnérable aux influences extérieures dans la définition du programme et des orientations à prendre. L'importance de l'autonomie de l'UNESCO a été rappelée avec force. Les

Pays scandinaves ont souligné pour leur part que le programme de l'UNESCO était beaucoup trop ambitieux dans le contexte de la croissance nominale zéro. Les deux pays ont également insisté sur l'importance des réformes en cours en terme de concentration du programme, de transparence et de la nécessité de développer une culture de l'évaluation.

Quinze pays et deux organisations internationales sont intervenus sur le Programme et Budget de l'UNESCO pendant la deuxième moitié de la matinée. Tous les pays ont félicité le Secrétariat pour la qualité du document et se sont prononcés en faveur de ses orientations. Tous les pays ont souligné l'importance du rôle central de l'éducation pour tous; de l'éducation pour apprendre à vivre ensemble, et de la formation du personnel enseignant.

Toutes les interventions de délégations africaines ont rappelé les effets dévastateurs du VIH-sida et signalé que l'éducation de la petite enfance est absente du programme. Des interventions ont également évoqué la nécessité de proposer des encouragements pour aider les enfants à refuser le travail juvénile, et pour porter une attention spéciale aux neuf pays très peuplés et aux orphelins du sida. Plusieurs pays ont demandé à l'UNESCO de donner son appui à la formation du personnel enseignant, surtout grâce à l'emploi des nouvelles technologies.

Le Pakistan a rappelé la promesse faite à Dakar qu'aucun pays ne serait empêché de progresser dans la mise en œuvre des objectifs de Dakar faute de ressources financières. L'Indonésie a soutenu la proposition faite par le Pakistan d'accroître le budget de l'UNESCO consacré à l'éducation pour tous.

Le Japon a rappelé que les ministres de l'Éducation du G8 réunis à Okinawa, ainsi que les pays du G8 réunis à Gênes, avaient réitéré le soutien du G8 à l'égard de l'objectif de l'éducation pour tous. Le Japon a promis un financement supplémentaire à l'UNESCO pour les TIC en 2001-2002. Le Japon et la Corée ont annoncé leur intention de réaliser un projet conjoint en histoire.

De nombreux pays africains ont soutenu les projets de résolution relatifs à la création d'un centre de la diversité culturelle et linguistique à Bamako, et d'un centre international pour l'éducation des filles et des femmes.

L'Afrique du Sud a évoqué deux questions absentes du Programme et Budget. En premier lieu, la recommandation approuvée par la dernière Conférence générale en prévision de la 31^e Conférence générale et visant la réception d'un rapport sur l'application de la Convention contre la discrimination en éducation : l'absence de ce point à l'ordre du jour de la Conférence générale a été déplorée, vu la contribution de l'UNESCO à la Conférence mondiale contre le racisme. En second lieu, dans le contexte de la conférence Rio + 10 qui se déroulera prochainement (Johannesburg, 2002), l'Afrique du Sud a proposé que l'éducation relative au développement durable soit intégrée dans l'ensemble du programme de l'UNESCO, puisqu'elle porte sur plusieurs objectifs directement reliés au programme de l'UNESCO et à l'éducation pour tous.

Le rôle de l'UNESCO comme laboratoire d'idées et catalyseur a été signalé dans le domaine de la recherche sur l'éducation multilingue et multiculturelle et sur les TIC en éducation, par l'intermédiaire des réseaux de Chaires UNESCO.

Débat III Jeudi 18 octobre 2001, 16 h 00 à 18 h 00

Le Débat III a débuté vers 16 h, jeudi après-midi, immédiatement après la réponse de M. John Daniel aux commentaires exprimés dans le cadre du Débat II. Le Débat III a donné lieu à près de 30 différentes interventions, dont celle du Canada. Fait exceptionnel, le Débat III s'est conclu à l'intérieur du temps prescrit (soit deux heures).

Les thèmes du Débat III étaient disparates et faisaient référence à quatre Résolutions particulières. Ce rapport fait un résumé des points saillants des interventions prononcées par rapport à chacune des quatre Résolutions.

Mise en œuvre de 30 C/54 (établissements d'enseignement dans les Territoires arabes occupés)

Point 5.3

Il n'y a eu que quelques interventions sur ce thème dont la majorité a été faite par des pays arabiques de la région ou de culture musulmane. Par exemple, la Malaisie est intervenue dans le débat et a été même jusqu'à suggérer que la Commission II s'associe à cette Résolution. Deux ONG (la Fédération internationale des syndicats d'enseignants (FISE) et la International Association of University Professors et Lecturers [IAUPL]) ont également souligné leur appui à la Résolution. L'Espagne est intervenue sur cette question pour souligner sa satisfaction à l'égard des activités menées par l'UNESCO dans les territoires occupés. Israël a regretté la «politisation» du débat, ici comme à la 46^e CIE à Genève. De plus, Israël s'est officiellement dissociée de la Résolution à cause de son caractère qu'elle a qualifié de «tendancieux». Enfin, le Koweït est intervenu en marge de cette question pour demander qu'un plus grand nombre de postes au sein du Secrétariat de l'UNESCO soient attribués à des représentantes et représentants des pays membres du Groupe électoral 4.

Rapport de la 46^e session de la CIE

Point 5.8

Toutes les interventions ont été unanimes pour féliciter le BIE pour le grand succès de la CIE qui s'est tenue à Genève au début de septembre. Plusieurs pays ont également souligné la pertinence des sujets abordés à la conférence, surtout à la lumière des événements internationaux du dernier mois. L'intervention du Canada s'est faite l'écho de ces commentaires et a souligné le caractère innovateur de la conférence. Toutefois, le Canada a été le seul à avoir indiqué, à ce stade, son appui envers le thème proposé de la 47^e CIE, qui est les défis de l'adolescence et de la jeunesse.

Recommandation relative au statut du personnel de l'enseignement supérieur
Point 8.1

L'ensemble des interventions ont été dans le sens de confirmer leur appui au rapport du directeur général sur cette question. Toutefois, la FISE et l'IAUPL ont fait part de leur regret et préoccupation face au faible nombre de pays qui ont soumis un Rapport national sur cette question, comme demandé lors de la dernière Conférence générale. Le Canada est intervenu pour souligner la difficulté de produire de tels rapports et inviter l'UNESCO à repenser la façon de recueillir et de partager l'information auprès des États membres. M. John Daniel, dans sa réponse au Débat III, s'est engagé à étudier la situation et à veiller à ce qu'à l'avenir le processus de collecte d'information soit moins exigeant pour les États membres.

Recommandation révisée relative à l'enseignement professionnel et technique
Point 8.2

Cette question est, de loin, celle qui a donné lieu au plus grand nombre d'interventions et qui a suscité l'intérêt des pays. La majorité des interventions ont appuyé la version révisée proposée par le directeur général. Quelques pays ont toutefois suggéré que le texte devrait faire davantage référence à la nécessité d'encourager l'accès des filles à l'éducation technique et professionnelle afin de combattre la discrimination fondée sur le sexe (Norvège, Danemark). La Malaisie, de son côté, a demandé qu'une référence soit ajoutée à la nécessité d'accroître le niveau de financement du personnel enseignant. Enfin, l'ensemble des interventions ont convenu que l'enseignement technique et professionnel doit désormais être considéré comme aussi important que les autres secteurs de l'enseignement.

Le Canada est le seul pays qui est intervenu pour exprimer trois réserves envers l'article 9b du document. Certains pays (notamment l'Argentine) ont contredit le Canada et exprimé leur appui complet pour la formulation actuelle de l'article. Les suggestions du Canada ont cependant été prises en considération par l'UNESCO.

Débat IV Vendredi 19 octobre, 10 h 00 à 13 h 00

La séance visait à adopter les projets de résolution concernant tous les points de l'ordre du jour étudiés en Commission II ainsi que les projets de résolution visant à amender le Programme et Budget de l'UNESCO. Vingt projets de résolution ont été déposés pour amender le Programme et Budget de l'UNESCO pour 2002-2003. Dix-neuf d'entre eux ont été commentés par le directeur général dans le document 31/8 COM.II. Le 20^e projet de résolution a été déposé sur place et commenté verbalement par le directeur général adjoint, Éducation, M. John Daniel.

La résolution concernant les institutions éducatives et culturelles dans les Territoires arabes occupés (point 5.3) a été adoptée avec les modifications demandées par les auteurs et suite aux interventions d'Israël et de la Palestine.

De même la résolution concernant le suivi de la 46^e CIE (point 5.8 demandé par le Canada) a été adoptée avec une légère modification demandée par le directeur général de l'UNESCO, modification à laquelle ne s'opposaient pas les auteurs du document.

Le point sur la Recommandation sur le statut du personnel enseignant du supérieur (point 8.1) a été également examiné par le Comité juridique. Seul le Canada a fait rapport sur la mise en œuvre de cette recommandation, ce qui soulève le problème des procédures et des méthodes pour faire rapport sur les instruments normatifs. Une proposition a été adoptée en ce sens demandant au directeur général de l'UNESCO d'entreprendre un réexamen des procédures et de proposer des modifications à la 32^{ème} Conférence générale.

En ce qui concerne la Recommandation révisée sur l'enseignement technique et professionnel (point 8.2) les changements demandés par le Canada dans le cadre de son intervention sur ce débat (voir jeudi après-midi, Débat III) ont été proposés et adoptés unanimement. Le Canada n'a pas eu à faire d'intervention à l'appui de ses amendements.

Concernant les projets de résolution soumis par les États membres, le Canada n'a pas coparrainé ou appuyé officiellement ces propositions. Fait à noter dans le contexte du débat sur la stratégie globale concernant les Instituts et centres de l'UNESCO, plusieurs projets de résolution visaient à obtenir l'appui financier de l'UNESCO à des centres ou Instituts créés par les pays ou les régions (catégorie 2 dans la stratégie), ce qui représente souvent une première étape vers la création d'Instituts de l'UNESCO.

Ce fut le cas pour le projet de résolution 8 présenté par le Burkina Faso, demandant un appui financier pour le Centre de Ouagadougou pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique. Ce Centre a déjà été mentionné dans le programme de l'UNESCO et la réponse du directeur général est relativement favorable en ce sens qu'il accorde un appui financier de 400 000 \$US et accepte de signer un appel auprès des donateurs en faveur du Centre. Ce Centre est identifié dans le document de Stratégie globale dans la Catégorie 2 de centres associés à l'UNESCO et pour lesquels les mécanismes d'association demeurent très flous. Plusieurs pays africains ont appuyé ce projet de résolution et le débat a été très animé puisque le Burkina Faso n'acceptait pas au début la réponse du directeur général, ce à quoi il a dû se résoudre au terme du débat.

Le projet de résolution 2, présenté par le Mali, vise à obtenir l'appui financier de l'UNESCO à la nouvelle Académie africaine des langues. Dans sa réponse, le directeur général accepte de collaborer étroitement avec cette Académie dans le cadre du programme, ce qui en fera certainement un centre de la catégorie 2 au cours des prochains mois. Le Mali a accepté avec joie l'accueil fait par le directeur général à sa proposition.

Le projet de résolution 62, présenté par la Slovaquie, vise la création d'un nouvel Institut de l'UNESCO pour la qualité de l'éducation dans les pays d'Europe centrale et orientale. Dans ce cas, la réponse du directeur général faisait état du développement de la Stratégie d'ensemble des Instituts et refusait de créer un nouvel Institut. La Slovaquie a insisté sur

l'apport du gouvernement slovaque et dit qu'il ne s'agissait pas d'un Institut de la catégorie *a* ou *b* selon la stratégie, mais bien de la catégorie *c* qu'elle semble la seule à être en mesure de définir. La réponse du directeur général a été retenue par la Commission II.

Finale­ment, les projets de résolution 7 et 34, pré­sentés res­pec­tive­ment par l'Éthio­pie et le Nigeria, deman­daient une hausse sub­stan­tielle des fonds accordés à l'Institut inter­na­tion­al pour le ren­for­ce­ment des ca­pacités en Afri­que (IIRCA) à Addis-Abeba. Le directeur gé­né­ral refuse de modifier l'allocation financière et sa réponse a été acceptée.

Le projet de résolution 25, pré­senté par le Soudan, visait à créer un centre associé à l'IIRCA en collaboration avec l'Université du Soudan pour les sciences et la technologie, pour aider à la création de sites Web et de cédéroms. Le directeur gé­né­ral a rap­pelé que, dans le cadre de la Straté­gie d'ensemble pour les centres et Instituts, il ne souhaite pas la création de satellites des Instituts dans les diverses régions et que ce projet relève plus du programme des Chaires UNESCO. Cette réponse a été acceptée.

Il est à noter que toutes les régions du monde, les pays les moins développés (projet de résolution 23), les pays du E-9 (projet de résolution 59), ceux d'Asie pacifique (projet de résolution 52) et d'Amérique latine (projet de résolution 80) ont présenté des projets de résolution faisant l'unanimité de leur groupe pour obtenir un appui financier de la communauté internationale en vue de réaliser les plans d'action nationaux pour l'éducation pour tous dans le cadre du suivi de Dakar. Tous ces projets ont été adoptés unanimement.

Les autres projets de résolution visaient à amender le Programme et Budget.

Séance spéciale Mercredi 17 octobre 2001, 18 h 30 à 20 h 00

Atelier sur la stratégie de l'UNESCO pour l'éducation préventive du VIH-sida

Près de 40 millions de personnes au monde sont atteintes du VIH-sida, dont 27 millions environ en Afrique sub-saharienne. Il s'agit à la fois d'un problème de santé et d'une catastrophe sur le plan du développement, en raison de la perte des éléments les plus productifs et à cause du fardeau des soins aux malades.

Il existe cependant certains motifs d'optimisme. On trouve dans le monde plusieurs exemples de pays ou de sous-régions qui ont inversé la tendance à la croissance de l'infection au VIH-sida. Le premier pas est le désir que doivent manifester les collectivités de lutter activement et vigoureusement contre le problème.

Pour aider les personnes infectées à vivre plus longtemps et à moins souffrir, nous avons désespérément besoin d'un vaccin. Jusqu'à ce qu'il soit disponible, l'UNESCO investira la plus grande partie de ses ressources dans une éducation préventive, définie au sens large comme le moyen le plus efficace de lutter contre l'épidémie.

Au Forum mondial sur l'éducation à Dakar en avril 2000, le VIH-sida a été inscrit au rang des principales priorités pour les stratégies de suivi et d'action. Deux des six principaux programmes inter-agences pour le suivi de Dakar portent sur le VIH-sida : «Sida, école et éducation», et initiatives «FRESH» (Focusing Resources on Effective School Health).

L'UNESCO a cerné cinq tâches fondamentales :

1. La promotion des droits à tous les niveaux;
2. L'adaptation du message;
3. La modification des comportements à risques;
4. Les soins aux personnes infectées et affectées;
5. La gestion de l'impact institutionnel du VIH-sida.

Développement des cinq tâches fondamentales (points saillants)

1. Promotion des droits à tous les niveaux

- i) pour susciter la volonté politique d'aborder le problème et pour mobiliser les ressources;
- ii) pour faire participer les ministères et organismes pertinents, ainsi que les ONG et la société civile, y compris le secteur privé, à la lutte contre le sida.

2. Adaptation du message – l'UNESCO :

- i) s'engage à rester au courant des dernières découvertes relatives au VIH et à participer au développement et à la diffusion de programmes d'études adaptés à leurs destinataires à différents niveaux de compréhension du VIH-sida, et sensibles à la culture et au contexte locaux;
- ii) mettra au point un matériel éducatif dans le contexte plus général des maladies transmissibles, depuis la tuberculose et la malaria jusqu'aux MTS et à la toxicomanie;
- iii) contribuera à la formation des responsables de l'élaboration des programmes d'études et de la formation du personnel enseignant, pour l'adaptation et l'utilisation de ce matériel et des méthodes;
- iv) mobilisera d'autres professionnels, notamment dans le secteur de la santé, pour dispenser un enseignement là où des obstacles culturels s'opposent aux modes traditionnels d'enseignement.

3. Modification des comportements à risques – Pour modifier le comportement, il faut connaître les destinataires du message, élaborer ce dernier et le transmettre.

L'UNESCO :

- i) mettra au point des messages de prévention susceptibles de rejoindre les auditoires ciblés;
- ii) transmettra ces messages par différents canaux, depuis les dépliants jusqu'aux messages radio en passant par la communication informelle;

- iii) contribuera à former les journalistes à la communication préventive en matière de santé;
- iv) formera le personnel enseignant et contribuera à mobiliser les leaders d'opinion;
- v) coopérera avec le secteur privé.

4. *Soins aux personnes infectées et affectées – l'UNESCO :*

- i) soutiendra les programmes d'éducation visant à réduire l'ignorance et la discrimination à l'égard des victimes du sida;
- ii) favorisera à leur égard une attitude de compassion et tentera d'obtenir que des soins leur soient prodigués;
- iii) soutiendra les efforts de l'ONU en vue de dispenser un traitement abordable aux victimes, aux foyers et aux communautés;
- iv) s'emploiera à répondre aux besoins des orphelines et orphelins;
- v) mettra en commun les informations relatives aux pratiques exemplaires.

5. *Gestion de l'impact – l'UNESCO :*

- i) élaborera et diffusera des outils de surveillance et d'évaluation de l'impact de l'épidémie;
- ii) analysera les impacts et les conséquences du VIH-sida sur l'organisation de l'éducation formelle et non formelle;
- iii) accroîtra les moyens dont disposent les pays pour étudier, surveiller et évaluer les progrès réalisés en matière d'éducation préventive;
- iv) veillera à mieux intégrer l'éducation préventive relative au VIH-sida dans les autres programmes sociaux et de santé, notamment ceux liés à la pauvreté.

ANNEXE

Textes des trois interventions canadiennes

**NOTES POUR UNE INTERVENTION DE
M^{me} DIANNE CUNNINGHAM
MINISTRE DE LA FORMATION, DES COLLÈGES ET DES UNIVERSITÉS
ONTARIO**

**PORTE-PAROLE PRINCIPALE POUR L'ÉDUCATION
DÉLÉGATION CANADIENNE**

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

**COMMISSION II (ÉDUCATION)
PARIS, 16 OCTOBRE 2001**

PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME 2002-2007

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

J'ai l'honneur de représenter le Canada dans ces débats critiques sur la stratégie future de l'UNESCO en matière d'éducation. M. Glenn Hugel, ministre, et moi-même représentons le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ainsi que nos partenaires au sein du gouvernement et de la société civile du Canada.

Jamais l'œuvre de l'UNESCO, surtout en éducation, n'a été aussi importante qu'aujourd'hui. Le Canada considère que la première place dans la stratégie à moyen terme de l'UNESCO revient à l'éducation, afin que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui promet à chacun le droit à l'éducation, puisse devenir réalité.

L'UNESCO a souligné avec raison les avantages tirés de l'éducation, notamment dans le domaine de l'alphabétisation. Son engagement envers les six objectifs de Dakar vient donc à point. Ceci dit, je souhaite formuler quelques observations sur les grandes orientations de la stratégie à moyen terme.

Tout d'abord, dans le cadre de la réalisation de l'éducation pour tous, et des objectifs de Dakar, il est essentiel de noter les liens entre tous les éléments du système d'éducation, aussi bien formel qu'informel. Ces liens apparaissent clairement et sont reflétés dans les débats et les déclarations de conférences antérieures organisées par l'UNESCO depuis 10 ans, telles la conférence de Hambourg sur l'éducation des adultes, le congrès de Séoul sur l'enseignement professionnel et technique, et la conférence de Paris sur l'enseignement supérieur, sans oublier le rapport Delors.

En second lieu, nous endossons pleinement le thème fédérateur qui sous-tend la stratégie globale, à savoir de donner un visage humain à la mondialisation, qui doit assurer la cohérence globale de l'œuvre de l'UNESCO. Vu ce thème, nous encourageons l'UNESCO à assumer le leadership dans l'évaluation de l'impact des conséquences potentielles de la mondialisation, lesquelles doivent être reflétées plus directement dans l'ensemble de ce programme d'éducation. Ceci s'inscrit dans le cadre du mandat de l'UNESCO, lieu mondial de rencontres intellectuelles, d'échanges et de partage d'idées. Il est essentiel de progresser, étant donné le rythme rapide de la mondialisation.

Par exemple, nous nous trouvons face à un fossé de la connaissance qui va se creusant, encore aggravé par le fossé numérique dont nous avons tant entendu parler. Pourquoi parlons-nous d'un fossé de la connaissance? La stratégie à moyen terme reconnaît l'existence d'une société axée sur la connaissance et l'importance de l'accès à l'information et à l'apprentissage qui souligne la nécessité de partager les connaissances et de combler le fossé numérique. Toutefois, cette stratégie n'aborde pas une question encore plus fondamentale : qui définit, qui crée, qui diffuse la connaissance? Toutes les sociétés et toutes les cultures doivent participer à ces processus.

Troisièmement, la stratégie à moyen terme doit reconnaître que pour parvenir à l'éducation pour tous, il faudra mettre en œuvre des stratégies différentes dans différentes

régions du monde, et obtenir la coopération et la solidarité entre les pays. Par exemple, pour parvenir à cet objectif, le Canada reconnaît l'importance d'adopter une démarche d'apprentissage toute la vie.

Enfin, Monsieur le président, le Canada croit que l'éducation est la base même du développement individuel, culturel et social, essentiels pour cultiver la démocratie, extirper la pauvreté et créer des sociétés qui respectent la différence et l'apprécient à sa juste valeur. C'est pourquoi nous encourageons l'UNESCO à maintenir et même à renforcer son engagement envers l'éducation.

Merci, Monsieur le président.

**NOTES POUR UNE INTERVENTION DE
M^{me} DIANNE CUNNINGHAM
MINISTRE DE LA FORMATION, DES COLLÈGES ET DES UNIVERSITÉS
ONTARIO**

PORTE-PAROLE PRINCIPALE POUR L'ÉDUCATION

DÉLÉGATION CANADIENNE

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

**COMMISSION II (ÉDUCATION)
PARIS, 17 OCTOBRE 2001**

PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET 2002-2003

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Avant de vous faire part du point de vue du Canada sur le Programme et Budget 2002-2003, je souhaiterais tout d'abord ajouter les félicitations du Canada à l'adresse de M. John Daniel à l'occasion de sa récente nomination au poste de directeur général adjoint pour l'éducation. Nous félicitons également le Secrétariat pour la clarté et la cohérence de la stratégie à moyen terme que nous avons commentée hier.

Nos observations d'aujourd'hui souligneront certains des éléments clés déjà exprimés dans la réponse du Canada au projet de Programme pour les deux années à venir.

En premier lieu, nous sommes satisfaits de l'importance accordée à la société axée sur la connaissance. Nous accueillons également favorablement l'intégration des thèmes transversaux en éducation. Cependant, nous suggérons de favoriser une intégration plus poussée, un lien plus direct entre les objectifs stratégiques à moyen terme et les activités spécifiques du Programme. À cet égard, nous appuyons la recommandation du Conseil exécutif en faveur d'une expression plus claire de ces liens.

Dans le domaine de l'éducation pour tous, le Canada est favorable au rôle principal de coordination que joue l'UNESCO, surtout vu l'importance que nous attachons au suivi des conférences internationales. La mise en œuvre des six objectifs de Dakar exigera non seulement la coordination de nombreux partenaires, mais encore la coordination et l'intégration de plusieurs activités, y compris celles déjà entreprises à la suite d'autres conférences de l'UNESCO, comme nous le déclarions hier.

Ceci est particulièrement vrai étant donné que la mise en œuvre du cadre d'action de Dakar revêtira des formes diverses dans différentes régions du monde, par exemple les pays industrialisés ou les pays en transition. Ce fait est ressorti de la réunion préparatoire européenne au Forum de Dakar, tenue l'an dernier à Varsovie, et doit être pris en compte. Le rôle que joue l'UNESCO comme laboratoire d'idées et lieu de coopération intellectuelle entre tous les pays peut favoriser la discussion et la comparaison de ces démarches. Par exemple, nous avons noté avec intérêt hier que l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation envisage d'explorer davantage le lien entre le suivi de Dakar d'une part et l'alphabétisation des adultes et l'apprentissage à vie d'autre part. De telles initiatives permettront de comprendre le concept de l'éducation pour tous dans toute sa complexité et son étendue.

En second lieu, le Canada a souvent commenté le rôle des instituts de l'UNESCO et la nécessité d'une stratégie pour le développement et la consolidation des instituts existants. Nous avons toujours signalé l'œuvre accomplie par les instituts et toujours apprécié leur contribution aux travaux de l'UNESCO. En partie en raison de leur proximité à la réalité locale et aux réseaux d'expertes et d'experts dans les États membres, ils constituent une source d'innovation et d'expérimentation dont nous espérons que l'UNESCO continuera de bénéficier.

Troisièmement, le Canada prend acte des projets de l'UNESCO en matière de formation du personnel enseignant. À la lumière de la Conférence internationale sur le rôle du personnel enseignant, tenue en 1996, et du débat sur l'élaboration et la qualité des programmes d'études à la récente Conférence internationale sur l'éducation, le Canada se fait l'écho des autres voix exhortant l'UNESCO à faire progresser davantage les efforts en matière de formation initiale et continue du personnel enseignant, au moyen de méthodes de prestation novatrices et modernes.

Enfin, nous notons que la partie du budget de l'UNESCO consacrée à l'éducation continue de diminuer depuis le début des années 90. Le Canada s'inquiète de constater que la part des ressources qu'il est proposé d'affecter à l'éducation pour les deux années à venir ne reflète pas l'importance croissante de l'éducation dans l'extirpation de la pauvreté, la valorisation de la diversité culturelle et la promotion de la compréhension et de la paix, comme l'ont noté de nombreuses interventions déjà.

Nous exhortons l'UNESCO à renforcer son engagement envers l'éducation.

Merci, Monsieur le président.

**NOTES POUR UNE INTERVENTION DE
M. GLENN HAGEL
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
SASKATCHEWAN**

PORTE-PAROLE PRINCIPAL

DÉLÉGATION CANADIENNE

COMMISSION II (ÉDUCATION)

DÉBAT 3

PARIS, 18 OCTOBRE 2001

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Une fois de plus, nous vous remercions de nous donner l'occasion d'exprimer notre point de vue sur trois questions spécifiques figurant à l'ordre du jour.

D'abord, le Canada souhaite féliciter le Bureau international de l'éducation pour le grand succès de la 46^e Conférence internationale de l'éducation, tenue à Genève le mois dernier. Nous croyons que cette conférence fera date en raison des innovations qu'elle a introduites dans son contenu et son format, notamment l'emploi des nouvelles TIC et les possibilités qui ont été offertes aux ministres de participer à d'authentiques dialogues et échanges. Les récents événements dans le monde illustrent en outre très clairement la pertinence et l'importance d'apprendre à vivre ensemble, thème de la conférence, et surtout nous rappellent la nécessité d'une action concrète dans ce domaine. Le Canada exhorte donc le BIE à collaborer avec les États membres pour mettre en œuvre promptement les propositions et conclusions de la Conférence.

Nous appuyons également le projet de résolution proposant que la 47^e conférence ait pour thème les défis de l'adolescence et de la jeunesse. Nous accueillons avec intérêt l'importance qui sera attachée à l'éducation au niveau secondaire, domaine dont le rapport Delors signalait déjà qu'il faut y porter une attention particulière. Nous espérons que l'on pourra répondre aux besoins des jeunes, scolarisés ou non.

En second lieu, de nombreuses interventions ont souligné l'importance des instruments normatifs de l'UNESCO, lesquels débouchent souvent sur des mesures positives et des améliorations continues dans les États membres. Le Canada partage entièrement ce point de vue et nous avons fidèlement présenté des rapports sur la mise en œuvre de ces instruments. Toutefois, avec d'autres États membres, nous sommes conscients de la difficulté que représente la production de ces rapports et nous accueillerions avec intérêt toute initiative qui permettrait à l'UNESCO de repenser les meilleures méthodes pour recueillir et diffuser ces informations.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le Canada applaudit l'intention de l'UNESCO de préparer un rapport mondial de situation sur le respect de la liberté universitaire et de l'autonomie institutionnelle, comme le réclame la Recommandation sur le statut du personnel enseignant du supérieur, et d'inscrire ce processus dans sa stratégie de suivi de la Conférence mondiale de 1998 sur l'enseignement supérieur. Un tel rapport consolidé pourrait même être plus utile qu'une profusion de rapports nationaux qui pourraient être trop nombreux pour être assimilés, si toutefois ils venaient à être produits.

Comme nous l'avons déjà déclaré, le Canada attache beaucoup d'importance au suivi de toutes les conférences. Comme contribution au suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, la Commission canadienne pour l'UNESCO a créé une trousse de discussion réunissant les réflexions et recommandations de plusieurs conférences de l'UNESCO. Le Canada a été très heureux de collaborer avec nos collègues de France, d'Allemagne et de Suisse et nous les remercions de leur concours. Cette trousse a été

remise à chaque délégation au début des travaux de cette commission et nous espérons qu'elle vous a été utile.

Enfin, quant à la Recommandation révisée relative à l'enseignement professionnel et technique, le Canada souhaite formuler trois réserves importantes. En premier lieu, nous regrettons que toutes allusions à la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui précise que l'éducation est un droit, soient à présent absentes du document. En second lieu, nous notons l'absence d'une clause relative aux États décentralisés ou fédérés, pourtant habituelle dans les instruments normatifs de l'UNESCO. En troisième lieu, nous recommandons de modifier l'article 9b afin de préciser que l'enseignement professionnel et technique gagne à être dispensé par des institutions diverses. La gamme appropriée peut être établie selon de nombreuses modalités, chaque gouvernement ayant la responsabilité de faciliter le choix tout en veillant à la qualité.

Merci, Monsieur le président.